

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1543

28 juillet 2010

SOMMAIRE

agri.capital Luxembourg S.à r.l.	74026	Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l.	74047
Asia Venture Capital S.A.	74018	Forum International Holdings S.à r.l.	74026
Aste Holding S.A.	74020	GFI Benelux	74026
Aste Real Estate S.A.	74020	Hermes Universal	74025
Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l.	74020	Huntington European Properties S.à r.l.	74026
Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l.	74020	Il Cherubino Sàrl	74027
Avolon Investments S.à r.l.	74027	Imex Video et Audio S.A.	74027
Axe Real Estate S.A.	74021	Immobilière Marina S.A.	74030
BoI European Holdings S.à r.l.	74058	Ja Finances S.à r.l.	74031
Bombic S.à r.l.	74039	Kayser International	74039
BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	74021	Le Groupe S.M. International S.à r.l.	74018
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	74041	Perolux S.à r.l.	74020
Consolidated Securities Investments S.A.	74021	PMB Holdings S.A.	74057
Custom S.A.	74023	Renaissance Finance S.A.	74054
Custom S.A.	74022	Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA	74064
Dana Real Estate S.A.	74024	Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA	74064
Docs S.à r.l.	74024	SGBT Asset Based Funding S.A.	74063
Edmund Frette S.à r.l.	74025	SouthEast Medical Services S.à r.l.	74064
Electrical Distribution Board Services S.A.	74025	SSKF Soparfi S.A.	74031
Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.	74039	Starwood Hacienda S.C.A.	74021
Emeraude Participations S.A.	74026	Telf Soparfi S.A.	74031
Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l.	74044	TS Kingsway Investment S. à r.l.	74018
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l.	74051	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l.	74018
		U-insure-u.com S.à r.l.	74023

TS Kingsway Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juin 2010.

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010070907/14.

(100083417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2010.

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010070908/14.

(100083359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Asia Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070944/9.

(100083702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Le Groupe S.M. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.180.

In the year two thousand and ten, on the eighth of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

There appears:

Le Groupe S.M. International Inc., a company governed by the laws of Canada, registered in Canada under number 1144368280, with registered office at 75, Queen #5200 Montreal, Quebec, Canada,

Here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy established on May 31, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Le Groupe S.M. International S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 109180, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated by a deed

of Maître Jean Seckler dated June 20th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1262 of November 24th, 2005.

II. The sole shareholder resolves to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from its current address set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 5, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Registered office.** “The registered office of the Company is established in the municipality of Sandweiler.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Le Groupe S.M. International Inc., une société de droit canadien, immatriculée au Canada sous le numéro 1144368280, avec siège social au 75, Queen #5200, Montréal, Canada,

Ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “Le Groupe S.M. International S.à r.l.” (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109180, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire, reçu en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1262 du 24 novembre 2005.

II. L'associée unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché du Luxembourg.

III. L'associée unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** «Le siège de la Société est établi dans la municipalité de Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2010. Relation: ECH/2010/808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071127/71.

(100083697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Aste Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070948/9.

(100084569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Aste Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070949/9.

(100084570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 11, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.084.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2010070950/10.

(100084590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 11, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.084.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2010070951/10.

(100084591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Perolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.309.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 juin 2010

1. Mme Tazia BENAMEUR a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PEROLUX S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071199/16.

(100083751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Axe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070952/13.

(100083667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 133.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070965/10.

(100084571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Consolidated Securities Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 05 mai 2010.

Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société S.G.A. SERVICES S.A., domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été réélus Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 07 mai 2008.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

CONSOLIDATED SECURITIES INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010070997/15.

(100084522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Starwood Hacienda S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.586.

Par résolutions prises en date du 31 mai 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de commissaire, avec effet au 7 mai 2010

- Acceptation de la démission de Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Ave, CT06830 Greenwich, Etats Unis, de son mandat de commissaire, avec effet au 7 mai 2010

- Nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de commissaire, avec effet au 7 mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010071239/16.

(100083696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

L'an deux mille dix, le huit juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CUSTOM S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 124.470, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, alors notaire de résidence à Remich, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°681 du 23 avril 2007. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussignée, le 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2451 du 16 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pascale BOUGARD, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de la somme de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à la somme de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-) par la création et l'émission de mille trois cent cinquante (1.350) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

2. Souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire unique actuel;

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts;

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société à concurrence de la somme de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à la somme de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-) par la création et l'émission de mille trois cent cinquante (1.350) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Intervient à cet instant même Maître Manuel LENTZ, demeurant à Luxembourg, déclarant agir au nom et pour compte de l'actionnaire unique Monsieur Angelo DE BERNARDI, Licencié en Sciences Economiques et Financiers, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue et déclarant que Monsieur DE BERNARDI, préqualifié, souscrit aux 1.350 (mille trois cent cinquante) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée ci-avant.

Maître Manuel LENTZ déclare encore que Monsieur DE BERNARDI, préqualifié, a libéré ses actions à leur valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, soit cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000.-) par versement de fonds provenant du patrimoine personnel de Monsieur DE BERNARDI, préqualifié, sur le compte en banque de la Société tel qu'il en a été justifié au moyen d'un certificat de blocage présenté au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le Capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-), représenté par deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Erk, A. Fernandes, P. Bougard, M. Lentz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. LAC/2010/25811. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010070999/73.

(100084563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071000/10.

(100084581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

U-insure-u.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.298.

Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 3 juin 2010, que Monsieur Marek JODLOWSKI et Monsieur Stanislaw TYCZYNSKI ont transféré la totalité des parts qu'il détenait dans la Société à la Société.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 juin 2010, que Alvernia Production Sp. Z.o.o. a transféré 5 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- Alvernia Studios S.p. Z.o.o., une Spolka Z Ograniczona, constituée et régie selon les lois de Pologne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 4/19, Sandomierska, 02-567 Warszawa, Pologne, immatriculée auprès de The Commercial Division of the National Court Register sous le numéro KRS 0000095336

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 7 juin 2010, que Alvernia Production Sp. Z.o.o. a transféré la totalité des parts qu'elle détenait dans la Société à la Société.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Alvernia Studios S.p. Z.o.o.	5 parts
U-insure-u.com S.à r.l.	26.905 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

U-insure-u.com S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010071277/25.

(100084521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Dana Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071005/9.

(100084573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Docs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.564.

L'an deux mille dix, le trente-et-un mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. R & N INVEST S.A., société anonyme, avec siège social à L-4963 Clemency, 8, Rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.176,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, salariée, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, Rue d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DOCS S.à r.l.», ayant son siège social à L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.564, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 24 octobre 2007, numéro 2395, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann à l'adresse suivante: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités;

2. Modification subséquente de l'article quatre des statuts;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann à l'adresse suivante: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée des associés tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof; les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Klopp, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2010. Relation: RED/2010/707. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour copie certifiée conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071009/60.

(100084249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.472.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2009, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071019/11.

(100084584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

EDBS S.A., Electrical Distribution Board Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 100.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071023/9.

(100084574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 que:

L'assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B – 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Paul De Winter, demeurant professionnellement à B – 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée a décidé de nommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte S.A., ayant son siège social à L – 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2010071095/19.

(100084553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Emeraude Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 114.240.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071025/9.

(100084596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Forum International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071067/9.

(100084575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

GFI Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8988 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071074/10.

(100083485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Huntington European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071100/11.

(100083674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 140.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

agri.capital Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010071739/15.

(100084559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Il Cherubino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 85.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 15 juin 2010.
Référence de publication: 2010071104/10.
(100084592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Imex Video et Audio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 62.081.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le lundi 14 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 14 juin 2010 que:
L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:
- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte
Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire
Référence de publication: 2010071106/20.
(100083745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.507,66.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of the month of May.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand Duchy of Luxembourg.
Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Avolon Investments S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.
The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6th May 2010 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.
The Meeting was presided by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.
There was appointed as secretary and scrutineer Me Valérie Kopera, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:
I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.
As it appeared from said attendance list, all one million eight hundred thousand (1,800,000) category A shares (divided into classes A1 to A5) and all thirty thousand (30,000) category C shares (divided into classes C1 to C5) in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.
II. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

- Increase of the issued share capital of the Company from eighteen thousand three hundred United States Dollars (USD 18,300) to eighteen thousand five hundred and seven United States Dollars and sixty-six cents (USD 18,507.66) by the issue of additional twenty thousand seven hundred and sixty-six (20,766) category C shares of a nominal value and subscription price of one cent United States Dollars (USD 0.01) each (the "New Shares"); subscription to the New Shares by Avolon Nominees Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JEX 8PX, registered under number 105616 ("Nominee") and full payment thereof by contribution in cash of Nominee to the Company, issue of the New Shares;

- Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand five hundred and seven United States Dollars and sixty-six cents (USD 18,507.66) represented by one million eight hundred and fifty thousand seven hundred and sixty-six (1,850,766) shares divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) category A shares (split into classes A1 to A5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5) subdivided into classes as follows:

Category A:

three hundred and sixty thousand (360,000) class A 1 shares,
three hundred and sixty thousand (360,000) class A 2 shares,
three hundred and sixty thousand (360,000) class A 3 shares,
three hundred and sixty thousand (360,000) class A 4 shares,
three hundred and sixty thousand (360,000) class A 5 shares,

Category C:

ten thousand one hundred and fifty-four (10,154) class C 1 shares,
ten thousand one hundred and fifty-three (10,153) class C 2 shares,
ten thousand one hundred and fifty-three (10,153) class C 3 shares,
ten thousand one hundred and fifty-three (10,153) class C 4 shares, and
ten thousand one hundred and fifty-three (10,153) class C 5 shares,
each with a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

All of the above having been agreed, the Meeting passed the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolves to increase the issued share capital of the Company from eighteen thousand three hundred United States Dollars (USD 18,300) to eighteen thousand five hundred and seven United States Dollars and sixty-six cents (USD 18,507.66) by the issue of additional twenty thousand seven hundred and sixty-six (20,766) category C shares of a nominal value of one cent United States Dollars (€0.01) each (the "New Shares") to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table below.

The New Shares referred to above have been subscribed by Avolon Nominees Limited, having its registered office in 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JEX 8PX, registered under number 105616, here represented by Me Nora Filali, prenamed, by virtue of a proxy here attached, and paid in full in cash as follows:

Subscriber	Number and class of shares	Subscription price (USD)
Avolon Nominees Limited	4,154 C1	41.54
Avolon Nominees Limited	4,153 C2	41.53
Avolon Nominees Limited	4,153 C3	41.53
Avolon Nominees Limited	4,153 C4	41.53
Avolon Nominees Limited	4,153 C5	41.53
Total Category C	20,766	207.66

Evidence of such payment having been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de «Avolon Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Valérie Kopera, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence, que la totalité des un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de catégorie A (divisée en classes A1 à A5) et la totalité des trente mille (30.000) parts sociales de catégorie C (divisée en classes C1 à C5) émises par la Société étaient représentées à l'Assemblée et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social émis de la Société de dix-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 18.300) à dix-huit mille cinq cent sept Dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 18.507.66) par l'émission de vingt mille sept cent soixante-six (20.766) parts sociales de catégorie C additionnelles ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) (les "Nouvelles Parts Sociales"); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par Avolon Nominees Limited, une société constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JEX 8PX, enregistrée sous le numéro 105616 («Nominee») et paiement intégral par un apport en numéraire de Nominee à la Société, émission des Nouvelles Parts Sociales;

- Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société telle qu'indiquée ci-après:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille cinq cent sept Dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 18.507,66) représenté par un million huit cent cinquante mille et sept cent soixante-six (1.850.766) parts sociales divisées en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de catégorie A (divisée en classes A1 à A5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisée en classes C1 à C5) subdivisée en classes comme suit:

Catégorie A:

trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A1,
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A2,
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A3,
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A4,
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A5,

Catégorie C:

dix mille cent cinquante quatre (10.154) parts sociales de classe C1,
dix mille cent cinquante trois (10.153) parts sociales de classe C2,
dix mille cent cinquante trois (10.153) parts sociales de classe C3,

dix mille cent cinquante trois (10.153) parts sociales de classe C4,
dix mille cent cinquante trois (10.153) parts sociales de classe C5,
chacune ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Après délibération, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société de dix-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 18.300) à dix-huit mille cinq cent sept Dollars des Etats-Unis et soixante-six centimes (USD 18.507,66) par l'émission de vingt mille sept cent soixante-six (20.766) parts sociales de catégorie C additionnelles ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être intégralement souscrites et libérées en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessous ont été intégralement souscrites par Avolon Nominees Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JEX 8PX, enregistrée sous le numéro 105616, ici représentée par Me Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, et libérées par versement en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Avolon Nominees Limited	4.154 C1	41,54
Avolon Nominees Limited	4.153 C2	41,53
Avolon Nominees Limited	4.153 C3	41,53
Avolon Nominees Limited	4.153 C4	41,53
Avolon Nominees Limited	4.153 C5	41,53
Total Catégorie C	20.766	207,66

Preuve d'un tel paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI, V. KOPERA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072017/177.

(100085205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Immobilière Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.394.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071108/9.

(100084523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Ja Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JA FINANCES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071115/11.

(100084543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SSKF Soparfi S.A., Société Anonyme,

(anc. Telf Soparfi S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 80.221.

In the year two thousand and ten.

On the first of June.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) TELF SOPARFI S.A., with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, R.C.S. Luxembourg number B 80221, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2000, published in the Mémorial C number 683 of the 28th of August 2001, and whose articles of incorporation have been amended by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 2nd of August 2001, published in the Mémorial C number 84 of the 16 of January 2002.

The Meeting is presided by Mrs Sandra KAISER, corporate manager, with professional address in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary Ms Fanny MEUNIER, corporate administrator, with professional address in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The meeting elects as scrutineer Mrs Stéphanie BIRCK, corporate manager, with professional address in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the company into SSKF Soparfi S.A.
2. Complete rewording of the articles of incorporation in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.
3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into SSKF Soparfi S.A.

Second resolution

The meeting decides to reword completely the articles of incorporation in order to give them the following wording:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of SSKF Soparfi S.A.

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at one million Swiss Francs (1,000,000.- CHF), represented by one thousand (1,000) shares, with a par value of one thousand Swiss Francs (1,000.- CHF) per share.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the Company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held on the first Monday of May at 11.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the French version:
Suit la version française:**

L'an deux mille dix.

Le premier juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELF SOPARFI S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, R.C.S. Luxembourg numéro B 80221, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 683 du 28 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2001, publié au Mémorial C numéro 84 du 16 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en SSKF Soparfi S.A.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents ou leur mandataire, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SSKF Soparfi S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts afin de leur donner la teneur suivante:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SSKF Soparfi S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à un million de francs suisses (1.000.000,- CHF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KAISER, F. MEUNIER, S. BIRCK, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2010. Relation: GRE/2010/1908. Reçu: 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Guy SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2010.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2010071985/421.

(100084010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Kayser International, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 75.309.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071119/9.

(100084597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bombic S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.101.

In the year two thousand and ten.

On the ninth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, Ugland House, P.O. Box 309,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BOMBIC S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 151101, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), on January 7, 2010, published at the Memorial C n° 536 of March 12, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l." is adopted by the company, and article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is "Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l." ».

Second resolution

The nominal value of the sharequotas is cancelled and the existing two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are exchanged for two hundred and fifty (250) sharequotas without a nominal value.

Third resolution

The US Dollar is adopted as currency of the capital at the exchange rate as of May 12, 2010 of one Euro (EUR 1.-) equal to one point two seven zero nine one US Dollar (USD 1.27091), this conversion entailing a capital of fifteen thousand eight hundred and eighty six US Dollar and thirty seven Cent (USD 15,886.37).

Fourth resolution

The capital of the company is decreased to the extent of thirty seven Cent (USD 0.37) by reducing it from fifteen thousand eight hundred and eighty six US Dollar and thirty seven Cent (USD 15,886.37) to fifteen thousand eight hundred and eighty six US Dollar (USD 15,886.-); the thirty seven Cent (USD 0.37) being allocated to the free reserve.

Fifth resolution

A nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per sharequota is adopted.

74040

Sixth resolution

The two hundred and fifty (250) sharequotas without a nominal value are exchanged for fifteen thousand eight hundred and eighty six (15,886) sharequotas with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Seventh resolution

As a consequence of the above, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The corporate capital is set at fifteen thousand eight hundred and eighty six US Dollar (USD 15,886.-), represented by fifteen thousand eight hundred and eighty six (15,886) sharequotas with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., avec siège social à KY1-1104, Grand Cayman, Iles Cayman, Uglan House, Boite Postale 309,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "BOMBIC S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151101, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 janvier 2010, publié au Mémorial C n° 536 du 12 mars 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l." est adoptée par la société, et l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.»»

Deuxième résolution

La valeur nominale des parts sociales est supprimée et les deux cents cinquante (250) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) sont échangées contre deux cent cinquante (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le Dollar US est adopté comme devise du capital au taux de conversion au 12 mai 2010 de un Euro (EUR 1,-) égal à un virgule deux sept zéro neuf un Dollar US (USD 1,27091), cette conversion entraînant un capital de quinze mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US et trente-sept Cents (USD 15.886,37).

74041

Quatrième résolution

Le capital de la société est réduit à concurrence de trente-sept Cents (USD 0,37) en le diminuant de quinze mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US et trente-sept Cents (USD 15.886,37) à quinze mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US (USD 15.886,-); trente-sept Cents (USD 0,37) étant alloué à la réserve libre.

Cinquième résolution

Une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) par part sociale est adoptée.

Sixième résolution

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale sont échangées contre quinze mille huit cent quatre-vingt-six (15.886) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quinze mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US (USD 15.886,-) représenté par quinze mille huit cent quatre-vingt-six (15.886) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7049. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072067/121.

(100084708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 and amended several times thereafter, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr Jean-Cédric CHARLES, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of "Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of

the Company have been last amended pursuant to a notarial deed on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by eighty-five million, one hundred thirty two thousand, seven hundred thirty-four United States Dollars (USD 85,132,734) from its current amount of eight hundred seventy-three million seventy-nine thousand five hundred ninety-four United States Dollars (USD 873,079,594) up to nine hundred fifty-eight million, two hundred twelve thousand, three hundred twenty-eight United States Dollars (USD 958,212,328), by the issue of eighty-five million, one hundred thirty-two thousand, seven hundred thirty-four (85,132,734) new shares of USD 1 each;
2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by eighty-five million, one hundred thirty two thousand, seven hundred thirty-four United States Dollars (USD 85,132,734) from its current amount of eight hundred seventy-three million seventy-nine thousand five hundred ninety-four United States Dollars (USD 873,079,594) up to nine hundred fifty-eight million, two hundred twelve thousand, three hundred twenty-eight United States Dollars (USD 958,212,328), by the issue of eighty five million, one hundred thirty-two thousand, seven hundred thirty-four (85,132,734) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The eighty-five million, one hundred thirty two thousand, seven hundred thirty-four (85,132,734) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of eighty-five million, one hundred thirty two thousand, seven hundred thirty-four United States Dollars (USD 85,132,734), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of 20% of the share capital of Cargill Srl., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office in Via Girardo Patecchio 4, 20141, Milano (Italy), corporate capital Euro 10.000.000,00 fully paid in, company Register Number, C.F. and VAT n. IT12096330159.

The total fair net valuation of this contribution in kind is valued at eighty-five million, one hundred thirty two thousand, seven hundred thirtyfour United States Dollars (USD 85,132,734), as evidenced by a valuation certificate dated 28/29 April 2010 and executed by two managers of the Company.

Further to this contribution in kind, as of the day stated at the beginning of this document, the Company shall own 100% of Cargill Srl.

The evidence of the existence, holding and transferability of the quota of Cargill Srl. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a report of its chairman of the board of directors signed in Milano on 29 April 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at nine hundred fiftyeight million, two hundred twelve thousand, three hundred twentyeight United States Dollars (USD 958,212,328), consisting of nine hundred fifty-eight million, two hundred twelve thousand, three hundred twenty-eight (958,212,328) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed and her signature is genuine and authentic.

The notary hereby confirms that the proxyholder of the appearing party is well known to him and that he has verified the proxyholder's signing authority and him confirms that the proxyholder has the proper powers and authority to execute this deed under the Company's articles of association.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée selon acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473, modifié plusieurs fois par après («l'Associé Unique»),

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 18.000 dollars américains, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre dollars américains (USD 85.132.734) afin de porter son montant actuel de huit cent soixante-treize millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 873.079.594) à neuf cent cinquante-huit millions deux cent douze mille trois cent vingt-huit dollars américains (USD 958.212.328) par l'émission de quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre (85.132.734) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre dollars américains (USD 85.132.734) afin de porter son montant actuel de huit cent soixante-treize millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 873.079.594) à neuf cent cinquante-huit millions deux cent douze mille trois cent vingt-huit dollars américains (USD 958.212.328) par l'émission de quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre (85.132.734) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre (85.132.734) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionné, pour un prix total de quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre dollars américains (USD 85.132.734), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en 20% du capital social de Cargill Srl., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Via Girardo Patecchio 4, 20141, Milano (Italie), ayant un capital social de 10.000.000,00 Euros entièrement payé, et enregistrée sous le numéro, C.F. et TVA IT12096330159.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à quatre-vingt-cinq millions cent trente-deux mille sept cent trente-quatre dollars américains (USD 85.132.734), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 28/29 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A la suite de cette contribution en nature, la Société détient 100% de Cargill Srl..

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Srl. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un rapport du président du conseil d'administration signé le 29 avril 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf cent cinquante-huit millions deux cent douze mille trois cent vingt-huit dollars américains (USD 958.212.328) représenté par de neuf cent cinquante-huit millions deux cent douze mille trois cent vingt-huit (958.212.328) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. CHARLES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5235. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010072079/155.

(100084783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.173.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.227 and having a share capital of EUR 189,300.-;

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on October 11, 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2195 of November 23rd, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.173. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a notarial deed on June 24th, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 714 of April 6th, 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x)

properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, étant inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.227 et ayant un capital social de EUR 189.300,-;

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2195 du 23 novembre 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 120.173. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 6 avril 2010.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou

véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20950. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072121/183.

(100085408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.624.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Encore Plus Properties II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 111.140 and having a share capital of EUR 480.500;

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on August 13th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2336 of October 17th, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.624. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a notarial deed on June 17th, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1388 of July 17th, 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings

of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Encore Plus Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, étant inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.140 et ayant un capital social de EUR 480.500;

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d’associé unique de Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2336 du 17 octobre 2007 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 131.624. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 juin 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1388 du 17 juillet 2009.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modifier l’article 3 des Statuts afin qu’il ait la teneur suivante:

«L’objet de la Société est d’acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l’étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l’acquisition d’une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d’investissements autorisés de Encore +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d’autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l’objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d’investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu’elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d’offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d’actifs et/ou de passifs. La

Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010072123/183.

(100085148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 290.900,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.624 and having a share capital of EUR 102.500;

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on August 13th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2335 of October 17th, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.623. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a notarial deed on June 24th, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1474 of July 30th, 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, étant inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.624 et ayant un capital social de EUR 102.500;

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2335 du 17 octobre 2007 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 131.623. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1474 du 30 juillet 2009.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore +, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire. Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euro (EUR 1.000.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20945. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072125/183.

(100085149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Renaissance Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 148.870.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Renaissance Finance S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg section B number 148.870, incorporated by deed established on the 12 October 2009, published in the Memorial C number 2213 of the 12 November 2009.

The meeting is presided by Jan Sykora, with professional address à Prague.

The chairman appoints as secretary Mrs Marie Roche, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gerald Origer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 400 (four hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To create two categories of Directors, named class A Directors and Class B Directors.
- 2.- To amend the powers of signature binding the Company.
- 3.- To subsequently amend articles 6 and 9 of the articles of incorporation.
- 4.- To appoint two new Directors.
- 5.- To amend the date of the annual general meeting of the shareholders so that it will be held on the second Tuesday of June, it being understood that for the first time it shall apply to the annual general meeting of the shareholders to resolve upon the approval of the annual accounts as per December 31, 2010.
- 6.- To subsequently amend the article 14 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides that the Company will be managed by a board of Directors comprising class A and Class B Directors.

Second resolution:

The Meeting decides that the Company will be bound by the joint signatures of a class A Director and a class B Director.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Articles 6 and 9 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company is managed by a board of directors consisting of at least three members divided into two categories named class A Directors and Class B Directors, who need not to be shareholders. In the case where the corporation is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the corporation has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. In case there is a Sole Director, any reference to the board of directors in these articles of association shall, where applicable, have to be construed as a reference to the Sole Director. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the corporation. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election."

" **Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall be bound by the joint signatures of a class A Director and a class B Director, or in case of a Sole Director the sole signature of the Sole Director or, by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the corporation, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power."

Fourth resolution:

The Meeting decides that the current Director Jan Sykora, is designated as Class A Director.

The Meeting decides to appoint as class B Directors until the General Meeting that will be held in 2015:

- a) Ms Johanna VAN OORT, lawyer, born on 28 February 1967, in Groningen, (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- b) Mr. Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, in Utrecht (the Netherlands) with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Fifth resolution:

The Meeting decides that the annual meeting of the shareholders will be held on the second Tuesday of June, it being understood that for the first time it shall apply to the annual general meeting of the shareholders to resolve upon the approval of the annual accounts as per December 31, 2010.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 14.** The annual meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June on 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Renaissance Finance S.A.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg section B numéro 148.870, constituée suivant acte reçu le 12 octobre 2009 publié au Mémorial C numéro 2213 du 12 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Jan Sykora, avec adresse professionnelle à Prague.

Le président désigne comme secrétaire Me Marie Roche, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Gérald Origer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 400 (quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création de deux catégories d'administrateurs dénommés Administrateurs de classe A et Administrateurs de classe B.

2.- Modification des pouvoirs de signature pouvant engager la société.

3.- Modification subséquente des articles 6 et 9 des statuts.

4.- Nomination de nouveaux administrateurs.

5.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de manière à ce qu'elle se réunisse le deuxième mardi du mois de juin, étant entendu que ceci sera applicable pour la première fois à l'assemblée générale des actionnaires qui sera amenée à voter l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

6.- Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'Administrateurs de classe A et d'Administrateurs de classe B.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide que la société sera désormais engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisés en Administrateurs de Classe A et Administrateurs de classe B, actionnaires ou non.

Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un membre (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. En cas d'Administrateur Unique, toute référence au conseil d'administration dans les présents statuts devra, si applicable, être interprétée comme une référence à l'Administrateur Unique. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans ce cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de six ans maximum et sont ré-éligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Si un Administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est considéré comme ayant été élu pour une durée de six ans à compter de la date de son élection.

En cas de vacance du poste d'un membre du conseil d'administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué."

" **Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, ou en cas d'Administrateur Unique, par la signature individuelle de son Administrateur Unique, ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion journalière et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide que l'Administrateur en place Jan Sykora est désigné comme Administrateur de Classe A.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs de Classe B jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- a) Madame Johanna VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg;
- b) Monsieur Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira le deuxième mardi du mois de juin, étant entendu que ceci sera applicable pour la première fois à l'assemblée générale des actionnaires qui sera amenée à voter l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Sykora, M. Roche, G. Origer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25475. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072287/179.

(100085141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

PMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071200/9.

(100084576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Bol European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.596,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Saint Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.935.

In the year two thousand and ten, fourteenth day of June, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, a chartered corporation incorporated in Ireland with limited liability (registered number C-1) having its head office at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, being the sole shareholder (the Shareholder) of Bol European Holdings S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 20 May 2009 pursuant to a deed (published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°1426 dated 23 July 2009) of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the articles of association of the Company having been amended several times and for the last time on 19 June 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°1792 dated 16 September 2009,

hereby represented by Mrs Danielle CAVIGLIA, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at GBP108,360 (one hundred eight thousand three hundred and sixty pounds Sterling), represented by 1,260 (one thousand two hundred and sixty) shares having a nominal value of GBP86 (eighty-six pounds Sterling) each. The shares are divided into:

- 126 (one hundred and twenty-six) Class A ordinary shares (the Class A Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class B preferred shares (the Class B Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class C preferred shares (the Class C Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class D preferred shares (the Class D Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class E preferred shares (the Class E Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class F preferred shares (the Class F Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class G preferred shares (the Class G Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class H preferred shares (the Class H Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class I preferred shares (the Class I Shares) and
- 126 (one hundred and twenty-six) Class J preferred shares (the Class J Shares).

II. That the purpose of the resolutions is the following:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) principle of the sub-division of the class A ordinary shares in the share capital of the Company into class A1 ordinary shares and class A2 ordinary shares and conversion of the existing class A ordinary shares into class A1 ordinary shares;
- (3) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP2,236 (two thousand, two hundred and thirty-six pounds Sterling) in order to bring it from its present amount of GBP108,360 (one hundred and eight thousand three hundred sixty pounds Sterling) to GBP110,596 (one hundred and ten thousand, five hundred ninety-six pounds Sterling) by way of issuance of a first set of 26 (twenty-six) new class A2 ordinary shares, having an aggregate subscription price of GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence);
- (4) subscription to, and payment of, the share capital increase referred to in item (3) above by the Shareholder by way of a contribution in kind of a receivable held by the Shareholder against the Company in the amount of GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence);
- (5) subsequent amendment to article 5 of the articles of incorporation the Company (the Articles); and
- (6) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to subdivide the class A ordinary shares in the share capital of the Company (the Class A Shares) into two sub-classes of shares that shall be denominated the class A1 ordinary shares (the Class A1 Shares) and the class A2 ordinary shares (the Class A2 Shares).

The Shareholder further resolves that the Class A1 Shares and the Class A2 Shares shall have identical voting rights and economic rights and that the existing 126 Class A Shares shall be converted into 126 Class A1 Shares.

The Shareholder resolves that, as a result of the passing of the above resolutions, article 5 of the Articles shall be amended to read as set forth in the fifth resolution.

Third resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP2,236 (two thousand, two hundred and thirty-six pounds Sterling) in order to bring the share capital from its present amount of GBP108,360 (one hundred and eight thousand three hundred and sixty pounds Sterling) to GBP110,596 (one hundred and ten thousand, five hundred ninety-six pounds Sterling) by way of issuance of a first set of 26 (twenty-six) Class A2 Shares having a nominal value of GBP86 (eighty-six pounds Sterling) each.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the Class A2 Shares as follows:

Subscription - Payment

The Shareholder declares that it subscribes for the first set of 26 (twenty-six) newly issued shares of the Company having a par value of GBP86 (eighty six pounds Sterling) each and an aggregate subscription price of GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence), and that it fully pays them up by way of a contribution in kind of a GBP denominated receivable (the Receivable) in the nominal amount of GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence) held by the Shareholder against the Company (the Contribution in Kind).

The value of the Receivable for the purpose of the Contribution in Kind shall be set at GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence) and the value of the Receivable has been certified to the notary public by way of a valuation certificate dated 11 June 2010 signed by the Shareholder and the Company (the Certificate), pursuant to which:

(i) the Receivable is certain, liquid and immediately payable; and

(ii) on the date hereof, the value of the Receivable amounts to at least GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence), which corresponds to the value of the first set of 26 (twenty-six) new Class A2 Shares in the share capital of the Company with a nominal value of GBP86 (eighty six pounds Sterling) and an aggregate subscription price of GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence) to be issued to the Shareholder.

A copy of the Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Contribution in Kind, in an aggregate amount of GBP53,237,338.96 (fifty three million two hundred and thirty-seven thousand, three hundred and thirty-eight pounds Sterling and ninety-six pence), is to be allocated as follows:

(i) an amount of GBP2,236 (two thousand, two hundred and thirty-six pounds Sterling) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of GBP53,235,102.96 (fifty-three million, two hundred and thirty-five thousand one hundred and two pounds Sterling and ninety-six pence) to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions and the creation of 26 (twenty-six) Class A2 Shares so that it shall henceforth read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at GBP110,596 (one hundred and ten thousand, five hundred ninety-six pounds Sterling), represented by 1,286 (one thousand two hundred and eighty-six) shares with a par value of GBP86 (eighty-six pounds Sterling) each. The shares are divided into:

- 126 (one hundred and twenty-six) Class A1 ordinary shares (the Class A1 Shares),
- 26 (twenty-six) Class A2 ordinary shares (the Class A2 Shares and, together with the Class A1 Shares, the Class A Shares);),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class B preferred shares (the Class B Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) C preferred shares (the Class C Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class D preferred shares (the Class D Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class E preferred shares (the Class E Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class F preferred shares (the Class F Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class G preferred shares (the Class G Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class H preferred shares (the Class H Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class I preferred shares (the Class I Shares) and
- 126 (one hundred and twenty-six) , Class J preferred shares (the Class J Shares)."

Sixth resolution

The Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Class A2 Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed, are estimated to be approximately EUR 6,600 (six thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de juin, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, une société établie en Irlande ayant une responsabilité limitée (numéro d'enregistrement C-1) ayant son siège principal sis 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, étant l'associé unique (l'Associé) de Bol European Holdings S.ar.l. (la Société) qui a été constituée suivant un acte (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1426 en date du 23 juillet 2009) de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 19 juin 2009 de Maître Carlo Wersandt, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1792 en date du 16 septembre 2009,

représenté par Madame Danielle CAVIGLIA, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à GBP108.360 (cent huit mille trois cent soixante livres Sterling) représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) parts sociales avec une valeur nominale de GBP86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune. Les parts sociales sont divisées de la façon suivante:

- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts de Classe A),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D),

- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H (les Parts de Classe H),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe I (les Parts de Classe I), et
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe J (les Parts de Classe J).

II. Le but des résolutions est le suivant:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) principe de la subdivision des parts sociales ordinaires de classe A dans le capital social de la Société en parts sociales ordinaires de classe A1 et en parts sociales ordinaires classe A2 et la conversion des parts sociales ordinaires existantes de Classe A en parts sociales ordinaires de classe A1.

(3) augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP2.236 (deux mille deux cent trente-six livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP108.360 (cent huit mille trois cent soixante livres Sterling) à un montant de GBP110.596 (cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize livres Sterling) par l'émission d'un premier ensemble de 26 (vingt six) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A2 ayant une valeur de souscription agrégée de GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence);

(4) souscription et libération de l'augmentation de capital prévue au point (3) ci-dessus par l'Associé, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé envers la Société d'un montant de GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence);

(5) modification consécutive de l'article 5. des statuts de la Société (les Statuts); et

(6) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui a été communiqué en avance.

Seconde résolution

L'Associé décide de subdiviser les parts sociales ordinaires de classe A dans le capital social de la société (les Parts de Classe A) en deux sous-classes de parts sociales qui doivent être dénommées les parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts de Classe A1) et les parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts de Classe A2).

L'Associé décide également que les Parts de Classe A1 et les Parts de Classe A2 doivent avoir des droits de vote et des droits économiques

identiques et que les 126 (cent vingt-six) Parts de Classe A existantes doivent être converties en Parts de Classe A1.

L'Associé décide que suite à la résolution ci-dessus, l'article 5 doit être modifié en conformité avec la cinquième résolution.

Troisième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP2.236 (deux mille deux cent trente-six livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP108.360 (cent huit mille trois cent soixante livres Sterling) à un montant de GBP110.596 (cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize livres Sterling) par l'émission d'un premier ensemble de 26 (vingt six) Parts de Classe A2 ayant une valeur nominale de GBP86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération des Parts de Classe A2 de la manière suivante:

Souscription et Libération

L'Associé déclare souscrire au premier ensemble de 26 (vingt six) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune et une valeur de souscription agrégée de GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence), et déclare les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance (la Créance) dû en GBP d'une valeur nominale de GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence) détenue par l'Associé à l'encontre de la Société (l'Apport en Nature).

La valeur de la Créance doit être fixée à GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence) pour les besoins de l'Apport en Nature et la valeur de la Créance a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 11 juin 2010 signé par l'Associé et la Société (le Certificat), selon lequel:

(i) la Créance est certaine, liquide et payable immédiatement; et

(ii) en date de ce jour, la valeur de la Créance s'élève à au moins GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence), ce qui correspond à la valeur d'un premier ensemble de 26 (vingt six) Parts de Classe A2 du capital social de la Société ayant une valeur nominale de GBP86 (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune devant être émises en faveur de l'Associé pour une valeur de souscription totale s'élevant à GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence).

Une copie du Certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Apport en Nature, d'un montant total de GBP53.237.338,96 (cinquante trois millions deux cent trente-sept mille trois cent trente huit livres Sterling et quatre-vingt seize pence), devra être alloué comme suit:

(i) un montant de GBP2.236 (deux mille deux cent trente-six livres Sterling) sera attribué au compte du capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de GBP53.235.102,96 (cinquante trois millions deux cent trente cinq mille cent deux livres Sterling et quatre-vingt seize pence) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus ainsi que la création de 26 (vingt six) Parts de Classe A2 de la Société. Il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 - Le capital social de la Société est fixé à GBP110.596 (cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize livres Sterling) représenté par 1286 (mille deux cent quatre-vingt six) parts sociales d'une valeur nominale de GBP86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune. Les parts sociales sont divisées de la façon suivante:

- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts de Classe A1),
- 26 (vingt six) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts de Classe A2 et, ensemble avec les Parts de Classe A1, les Parts de Classe A,),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H (les Parts de Classe H),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe I (les Parts de Classe I), et
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe J (les Parts de Classe J)."

Sixième résolution

L'Associé décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult, Luxembourg International Consulting SA de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Parts de Classe A2 dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR6.600,- (six mille six cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. LAC/2010/26511. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076206/276.

(100088094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

L'an deux mil dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Bodson, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SGBT Asset Based Funding S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, constituée en date du 13 novembre 2008 suivant acte d'approbation de scission de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 numéro 257, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 282 du 9 février 2010,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société datées du 14 mai 2010.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

- I. Le capital social autorisé de SGBT Asset Based Funding S.A., est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-).
- II. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.
- III. L'alinéa 7 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.»

IV. Par résolutions adoptées le 14 mai 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de CENT EUROS (100.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à TRENTE-ET-UN MILLE CENT EUROS (31.100.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de 1.000.0000 d'obligations convertibles émises par la Société le 11 décembre 2009, et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. Le surplus est affecté à un compte prime d'émission.

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, 1ère phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 31.100.- (trente et un mille cent euros) représenté par 311 (trois cent onze) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 6.000.-

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26653. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078258/73.

(100090152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA).

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.697.

Auszug aus der Beschlussfassung des Vorstandes der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär AG vom 15. Juni 2010

Aus dem Beschluss des Vorstandes der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär AG vom 15. Juni 2010, handelnd in ihrer Eigenschaft als geschäftsführende persönlich haftende Gesellschafterin der Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA, geht hervor, dass

Herr François Pauly sein Amt als Geschäftsleiter der Zweigniederlassung der. Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA zum 15. Juni 2010 niedergelegt hat

und dem zur Folge

Herr Alexander Smyk, geboren am 31. Oktober 1967 in Trier, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit Wirkung zum 15. Juni 2010 auf unbeschränkte Dauer zum Geschäftsführer der Zweigniederlassung in Luxembourg bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Juni 2010.

in Vertretung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA

Max Kremer

Référence de publication: 2010071226/22.

(100084542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SouthEast Medical Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.295.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071235/10.

(100083657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.